

Communiqué de presse, le 30 mars 2009

## «L'eau en bouteille n'a rien de scandaleux»

**L'interdiction de la vente d'eau en bouteille de PET réclamée par le conseiller national PDC Jacques Neiryck serait très dommageable à l'économie et à la Suisse. Cette exigence contrevient également au principe de la liberté de choix des consommateurs. Les tentatives actuelles de Jacques Neiryck de faire passer, dans des interviews, l'eau en bouteille pour un "triple scandale" révèlent son piètre souci des intérêts de l'économie et menacent des places de travail. Marcel Kreber, secrétaire général de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS), expose les faits et appelle le monde politique et la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national à prendre aujourd'hui une décision fondée et à «rejeter clairement ce projet». Ce d'autant que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) délivre un bon certificat écologique aux bouteilles en PET.**

La polémique lancée contre les eaux en bouteille ne cause pas seulement du tort à la bonne réputation de l'eau de table en Suisse, elle dessert également la branche des eaux minérales. Le secrétaire général de la SMS, Marcel Kreber, précise: «L'eau du robinet et l'eau minérale ne doivent pas être opposées l'une à l'autre». Dans les interviews qu'il donne à la presse actuellement, Jacques Neiryck affirme en outre que l'eau minérale ne présenterait «aucun avantage – au contraire». Le conseiller national enjoint les autorités communales en charge de l'eau potable, de «libérer la société de ce produit superflu (l'eau en bouteille de PET) et de ce gaspillage inutile». Les autorités devraient mieux «vendre» l'eau du robinet aux contribuables. Pour le secrétaire général de la SMS Marcel Kreber, c'est une tentative de justification par la bande d'éventuelles hausses du prix de l'eau potable.

La SMS demande donc

### ... Une politique responsable et conforme aux faits

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national se penche aujourd'hui sur l'initiative parlementaire Neiryck qui veut interdire «la production, l'importation, l'exportation, la distribution et la vente d'eau potable en bouteille PET». Une interdiction de la vente d'eau potable – l'eau courante – en bouteille de PET, ne peut tout simplement pas être mise en pratique. Car on ne vend pas en Suisse de bouteilles en PET remplies avec de l'eau du robinet. La requête principale de l'initiant n'est donc pas formulée clairement. Si l'initiant s'en prend à la vente d'eau minérale naturelle en bouteille de PET, son exigence doit être clairement rejetée. Aujourd'hui, environ 20'000 places de travail dépendent directement ou indirectement de la branche des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes. Approuver l'initiative, c'est mettre en péril des milliers de places de travail. Une interdiction aurait d'énormes conséquences économiques et sociales. Les producteurs d'eaux minérales, les fournisseurs et les distributeurs, y compris la restauration, seraient touchés – et l'économie souffrirait de manques à gagner massifs. Au surplus, les interdictions de consommation sont généralement mal accueillies – pas seulement en Suisse. La SMS plaide en faveur du maintien du libre choix des consommateurs, qu'ils veuillent acheter de l'eau minérale ou consommer de l'eau courante (eau potable), financée par le biais de taxes.

### **Ne pas confondre eau minérale et eau courante**

Jacques Neiryck affirme que l'eau minérale ne présente «pas le moindre avantage» et n'est rien d'autre que de l'eau du robinet mise en bouteille: c'est faux. Au contraire de l'eau potable, qui doit le plus souvent être traitée avant sa distribution aux ménages, l'eau minérale ne peut provenir que directement de la source naturelle et ne saurait subir de traitement avant l'embouteillage. La pureté et la fraîcheur sont garanties jusqu'à la table du consommateur.

En fin de compte, l'argument polémique de Jacques Neiryck faisant de l'eau minérale un «scandale écologique» est un peu court, en particulier en Suisse. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) écrit en effet: «Les bouteilles de boissons jetables en PET ne polluent pas davantage l'environnement que les bouteilles en verre consignées si leur taux de recyclage est élevé. C'est ce que démontrent des écobilans récents. Les bouteilles en PET sont en effet très légères (une bouteille de 1,5 litre pèse en moyenne 40 grammes) comparées aux bouteilles en verre (environ 660 grammes pour 1 litre).» Aujourd'hui, 78 pourcent des bouteilles de PET sont d'ores et déjà recyclées.

*L'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) est l'organisation de la branche des eaux minérales et de l'économie des boissons rafraîchissantes. Elle compte 14 entreprises membres, qui représentent environ 70 pourcents des eaux minérales et 95 pourcents du volume des boissons rafraîchissantes en Suisse. Directement ou indirectement, la branche assure environ 20'000 places de travail en Suisse.*

#### Renseignements complémentaires

Marcel Kreber

Secrétaire général de la SMS

+41 079 650 48 73

[marcel.kreber@getraenke.ch](mailto:marcel.kreber@getraenke.ch)

Gabriela Manser

Présidente de la SMS

Mineralquelle Gontenbad AG

+41 71 794 11 19

[info@mineralquelle.ch](mailto:info@mineralquelle.ch)